

Le porte-voix des professeurs et professeurs de l'Université Laval

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Enfin, il exprime les préoccupations des professeurs et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

[Éditions précédentes >>>](#)

SPUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3339
Université Laval
Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2955
Télécopieur : 418.656.5377

spul@spul.ulaval.ca

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Hiver 2011 – Numéro 8

Conseil universitaire du 1er février 2011



Deux professeurs interviennent au sujet des Comités d'éthique de la recherche

La première appuie la demande « d'enquête de satisfaction » de ses collègues
La seconde suggère d'établir une comparaison avec les autres universités

Le rapport d'activités 2009-2010 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) a été déposé à la séance du Conseil universitaire du 1^{er} février dernier. La professeure Diane Parent du Département des sciences animales, s'exprimant au nom de ses collègues, a demandé que soit réalisée « une enquête de satisfaction » auprès des chercheurs et chercheurs visés par les procédures d'évaluation des CÉRUL. Elle a constaté que leur fonctionnement est de plus en plus lourd, contraignant et bureaucratique et qu'il tend à « nier l'exercice du jugement éthique et de la responsabilité intrinsèque à notre statut de professeurs-chercheurs. » Elle a admis d'emblée qu'elle ne veut pas remettre en question leur rôle mais suggérer de revoir leurs procédures respectives pour les adapter aux disciplines autres que les sciences biomédicales pour lesquelles, lui semble-t-il, elles auraient été conçues.

La professeure Sylvie Montreuil du Département de relations industrielles est substantiellement du même avis, à savoir que « les exigences éthiques en sciences 'non biomédicales' pourraient être allégées. » Elle a alors proposé d'entreprendre une étude pour connaître les modalités des exigences éthiques qui s'appliquent dans les autres universités québécoises. À son avis, cette étude pourrait soit confirmer, soit mettre fin à la rumeur « à l'effet que les procédures d'évaluation éthique des projets de recherche sont beaucoup plus lourdes à l'Université Laval qu'ailleurs. »

Maîtrise et doctorat en biologie végétale

Le contenu du rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biologie végétale du Département de phytologie a été entériné. Ce rapport, souligne quelques points remarquables comme la compétence et la disponibilité des professeurs et professeurs, ainsi que l'environnement de recherche stimulant et le climat de travail agréable qui y règne.

Quant au plan d'action du doyen Jean-Paul Laforest de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, il constate que ces programmes en biologie végétale « sont fortement tributaires des programmations de recherche des professeurs du département ». Il estime que « les orientations qui seront prises par le département dans les prochaines années, en termes de priorités d'engagement dans le cadre du plan de redressement de l'Unité, auront un effet sur le potentiel de développement de nouveaux domaines ».

À la recommandation 5 du rapport d'évaluation qui suggère « que l'on applique une stratégie de promotion des programmes et que l'on élargisse le bassin de recrutement étudiant », le doyen Laforest s'est engagé à donner priorité à l'élaboration d'un plan de recrutement pour les 2^e et 3^e cycles dans les prochaines années. Il a par ailleurs rappelé qu'une stratégie de recrutement n'avait pas été nécessaire jusqu'à maintenant, « nos programmes attirant plus d'étudiants que ce que le financement de la recherche nous permettait de soutenir ».

Formation scientifique pour « clinicien érudit »

L'agrément d'un programme de « clinicien érudit » en médecine familiale a été accordé par le Collège des médecins de famille du Canada à la Faculté de médecine lors de la réunion de l'organisme, les 27 et 28 mai 2010. Selon le doyen Régnald Bergeron, « ce programme va éventuellement servir de moyen de recrutement de professeurs et professeurs cliniciens. » Il vise le développement des compétences dans chacun des domaines académiques reconnus, soit les soins cliniques, la recherche, l'éducation et la gestion, avec une expertise plus approfondie dans l'un de ces domaines. Deux résidents par année seront acceptés dans ce programme, qui débutera en septembre 2011. Ils seront fortement encouragés à publier des articles dans des revues scientifiques reconnues (« scholarship »). Onze centres hospitaliers affiliés collaborent à ce programme dont le CHUQ, le CSSS des Basques, le CSSS Côte-de-Gaspé, le CSSS de Manicouagan et le CSSS du Nord-de-Lanaudière.

La description dont les membres du Conseil universitaire ont pu prendre connaissance stipule que l'ensemble des activités du programme sera évalué sous la forme d'un portfolio. Il attestera de toutes les activités réalisées selon une approche réflexive et révisée à la suite des rencontres trimestrielles avec la direction du programme. Les diverses compétences acquises seront mesurées à l'aide des moyens suivants: protocole du projet recherche, journal de bord et autres travaux réflexifs, travaux d'intégration sous forme d'article, observations directes des compétences académiques, évaluation par les étudiants et les pairs, rapport du projet de recherche sous forme d'articles et présentations scientifiques.

Jacques Rivet, cc

Année d'élan et de ressourcement*

Dire sur l'année d'étude et de recherche AÉR*



Claire Lapointe, Département des fondements et pratiques en éducation

J'ai complété ma deuxième année d'étude et de recherche depuis le début de ma carrière de professeure chercheuse. Cette deuxième AÉR a été très différente de la première. En effet, en 2001-2002, j'étais allée passer six mois à la University of British Columbia en tant que chercheuse invitée car à cette étape de ma carrière, je ressentais le besoin de collaborer de manière étroite avec une chercheuse sénior dans mon domaine, celui du leadership éducationnel. Huit ans plus tard, mes objectifs étaient plutôt d'avoir le temps et la tranquillité d'esprit nécessaires pour faire le bilan de mes propres travaux de recherche subventionnée, finaliser une série d'articles à partir de ces travaux et écrire un ouvrage en français que je pourrais utiliser dans mon enseignement aux études supérieures. J'ai donc décidé de sauver du temps, de l'énergie et de l'argent en établissant mon quartier général chez moi, à Québec, et en me déplaçant selon les besoins. Cette stratégie a été très profitable et m'a permis de rencontrer mes objectifs pour mon AÉR, sans stress ni complication. Il est certain que la proximité avec l'université a rendu un peu plus difficile la coupure complète des activités administratives que nous devrions vivre pendant cette année-là, mais cela ne fut pas dramatique.

À quoi ressemblera ma prochaine AÉR? Je n'en sais rien pour l'instant. Cela dépendra de mes besoins professionnels et de l'approche qui me permettra de mieux y répondre.

Au jour le jour : « j'explique, j'étudie, j'expérimente »

Luc Nadeau, Département d'éducation physique

Depuis quelques années, j'ai la chance de donner un cours nommé « Synthèse de fin d'études en Intervention sportive ». Il s'adresse aux finissants et aux finissantes du programme du Baccalauréat en Intervention sportive. Il leur permet de faire la synthèse des apprentissages acquis de même que d'attester de leur maîtrise des compétences professionnelles. Ce cours a la particularité de sanctionner leur formation.

En effet, pour chacun des modules représentant les principales compétences professionnelles à acquérir telles qu'*analyser les exigences du mouvement humain dans divers contextes sportifs*, *gérer des structures et des événements sportifs* ou encore *piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre*, les étudiants et les étudiantes doivent démontrer qu'ils les maîtrisent suffisamment pour obtenir leur diplôme. Ceux et celles qui ne satisfont pas aux exigences attendues ont toutefois droit à des reprises afin d'atteindre la norme pour chaque module. Au dernier module, ils manifestent leur savoir-faire sous forme d'entrevue qui se déroule en présence de professeurs et d'intervenants du milieu (entraîneurs, administrateurs sportifs, etc.).

L'accompagnement des personnes dans ce cours est une expérience très enrichissante car il permet de réguler les contenus de formation du programme tout en nous donnant l'occasion de vivre avec chaque étudiant et chaque étudiante les dernières étapes de sa formation.

À venir en mars :

Un grand reportage sur le cours de 1^{er} cycle du professeur Alain Barré (relations industrielles) *RTL1005-B Droit du travail 1* directement de la salle de cours.

“OYEZI OYEZI OYEZI!”

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca